



Termes de Références pour le Réseau des Nations Unies pour les Migrations au Mali

Énoncé de Mission

Le Bureau du Coordinateur Résident des Nations Unies et l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) mettent en place un Réseau des Nations Unies pour les migrations au Mali afin de faciliter un soutien efficace, opportun et coordonné à l'échelle du système des Nations Unies au Gouvernement du Mali sur les politiques migratoires. Ce soutien porte également sur la mise en œuvre, le suivi et l'examen du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières où une approche commune du système des Nations Unies apporterait une valeur ajoutée. Le Réseau vise à promouvoir des politiques migratoires qui soutiennent le bien-être des migrants et des communautés de manière cohérente, holistique et équilibrée, tels que des politiques et leur mise en œuvre qui soient alignées sur les Objectifs de développement durable (ODD), le Cadre de politique migratoire de l'Union Africaine, l'Agenda 2063 et autres initiatives sous-régionales tout en faisant progresser les 23 objectifs du Pacte Mondial pour les Migrations sûres, ordonnées et régulières.

Dans toutes ses actions, le Réseau sera guidé, entre autres, par la Charte des Nations Unies, le Droit International, l'Agenda 2030 pour le développement durable et le Pacte Mondial pour les Migrations. Le Réseau s'alignera, dans ses méthodes de travail, sur le mandat du Réseau régional des migrations de l'Afrique de l'Ouest et du Centre ainsi que sur le Réseau mondial des Nations Unies pour les migrations.

Conformément aux efforts menés au niveau mondial et régional, le réseau vise à favoriser une meilleure compréhension des problèmes actuels et émergents en matière de migration, et à renforcer la coordination et la collaboration au sein du système des Nations Unies et avec les autres parties prenantes au niveau national.

Objectifs du Réseau

Pour mener à bien sa mission, le Réseau s'engage à prendre les mesures concrètes suivantes :

- Partager de manière régulière, les informations clés et émergentes sur la problématique de la migration avec les membres du Réseau ; ceci comprend le partage des données, documents, études et informations pratiques pertinents afin de favoriser une meilleure compréhension du contexte national sur les enjeux de la migration ;
- Assurer au niveau national, en coordination avec le Réseau régional des Nations Unies pour les migrations, un soutien efficace, opportun et coordonné à l'échelle du système des Nations Unies au Gouvernement du Mali dans la mise en œuvre, le suivi et l'examen du Pacte Mondial pour les migrations pour les droits et le bien-être de tous les migrants ainsi que de leurs communautés d'origine, de transit et de destination ;
- Soutenir d'autres initiatives mondiales telles que le Forum mondial sur la migration et le développement dans leurs efforts pour faire progresser la mise en œuvre du Pacte Mondial pour les Migrations au niveau national ;
- Soutenir une action cohérente du système des Nations Unies au Mali dans la mise en œuvre du Pacte Mondial pour les Migrations, conformément aux initiatives régionales et mondiales des Réseaux des Nations Unies pour les migrations particulièrement là où une telle action apporterait une valeur ajoutée, tout en assurant des liens bien définis avec les structures des Nations Unies à tous les niveaux ;



- Servir de cadre de référence pour les données et informations fiables, les analyses et orientation politiques et les initiatives sur les questions de migration notamment par le biais du mécanisme de renforcement des capacités établi dans le Pacte Mondial pour les Migrations et la mise en place d'une plateforme de connaissances sur les Migrations au Mali ;
- Veiller à ce que les actions du réseau favorisent l'application des normes et standards internationaux et régionaux relatifs à la migration et à la protection des droits des migrants
- Faire preuve de leadership pour mobiliser une action coordonnée et concertée sur la migration par le système des Nations Unies, notamment en parlant d'une seule voix, le cas échéant, conformément à la Charte des Nations Unies, au droit international et aux mandats et à l'expertise technique des entités pertinentes du système des Nations Unies.
- Soutenir les initiatives régionales, y compris celles émanant du Réseau régional des Nations Unies pour les migrations ainsi que des groupements régionaux tels que la CEDEAO et le G5 Sahel, le cas échéant, pour la mise en œuvre du Pacte Mondial pour les Migrations en Afrique de l'Ouest et au Mali ;
- Organiser une fois par an - en fonction de la disponibilité des ressources - une réunion entre tous les membres du Réseau et les partenaires externes. Cela pourrait inclure les migrants, la société civile, les organisations de migrants et de diasporas, les organisations confessionnelles, les autorités et communautés locales, le secteur privé, les organisations d'employeurs et de travailleurs, les syndicats, les parlementaires, les institutions nationales des droits de l'Homme, la Croix-Rouge internationale et Mouvement du Croissant-Rouge, universités, médias et autres parties prenantes concernées ;
- Fournir des informations pertinentes au Réseau régional des Nations Unies pour les migrations sur les progrès accomplis et les activités liées au Pacte Mondiale pour les Migrations.

Adhésion et composition

Le réseau sera composé de toutes les agences des Nations Unies qui font partie de l'équipe Pays des Nations Unies au Mali (UNCT).

Structure organisationnelle

- Le Réseau se réunira à la Maison Commune des Nations Unies (MCNU) ;
- Le Réseau se réunira en règle générale tous les deux mois ;
- Le Réseau sera co-présidé par la Coordinatrice Résidente et le Chef de mission de l'OIM (l'OIM ayant été désignée par le Secrétaire général des Nations Unies comme Coordinateur du Réseau des Nations Unies sur les migrations) ;

Les **co-présidents** du Réseau veilleront à :

- Convier les membres du réseau aux réunions
- Assurer le bon fonctionnement du réseau et l'atteinte de ses objectifs ;
- Coordonner les activités nationales avec les coprésidents et les membres du Comité Exécutif du Réseau régional des Nations Unies pour les migrations de l'Afrique de l'Ouest et du Centre.
- Faire des déclarations communes au nom du Réseau sur des questions spécifiques à la demande de ses membres et après approbation du contenu des déclarations par le Comité Exécutif ;
- Informer le Gouvernement du Mali, les agences du système des Nations Unies au Mali et les autres parties prenantes des activités du réseau ;
- Faciliter l'interaction régulière et les synergies entre les membres du Réseau ;



- Faciliter l'engagement avec les parties prenantes externes pertinentes au besoin (avec des représentants ONGs, du secteur privé, du monde universitaire, etc.) ;

Les **membres** du réseau contribueront à la conception et à la mise en œuvre des objectifs du réseau, favoriseront la cohérence de l'approche des questions migratoires au sein du système des Nations Unies et fourniront des contributions et des conseils au Comité exécutif sur les priorités stratégiques du Réseau. Conformément à la structure établie par le Secrétaire général des Nations Unies, **un comité exécutif** au sein du réseau sera créé et composé des entités ayant des mandats clairs, une expertise technique et des capacités dans les domaines liés à la migration, notamment l'OIT, l'OIM, le PNUD, le HCR, le HCDH, L'UNICEF UNDESA et l'ONUDC. Le Comité exécutif fournira des orientations générales aux travaux du Réseau et collaborera avec ses membres pour élaborer un plan de travail annuel.

La prise de décision

Les décisions du Réseau seront prises par consensus au sein du Comité exécutif après des consultations avec tous les membres du Réseau.

Groupes de travail

- Des groupes de travail peuvent être créés par le Comité exécutif, le cas échéant, pour se concentrer sur des questions spécifiques ;
- Selon les besoins et les opportunités, les groupes de travail (leurs objectifs, leur composition), seront mis en place au fil du temps
- Les groupes de travail seront composés des membres du réseau et d'autres parties prenantes., La présidence ou la coprésidence sera ouverte à tous les membres du groupe de travail ;
- Des termes de références spécifiques seront élaborés pour chaque groupe de travail
- Les groupes de travail seront revus au besoin par le comité exécutif, en consultation avec les membres du réseau ;

Revue annuelle du Réseau :

Une réunion annuelle avec tous les membres du Réseau ainsi que d'autres parties prenantes concernées (Gouvernement, Société Civile, etc..) aura lieu afin d'examiner les progrès du Réseau ; explorer les moyens pour renforcer la collaboration et identifier les défis.

Secrétariat

Le secrétariat du Réseau est assuré par l'OIM avec le support du Bureau du Coordinateur Résident.

Rapports

Le Réseau rendra compte au Réseau régional des Nations Unies sur les migrations de ses activités et des progrès accomplis au niveau du pays dans la mise en œuvre du Pacte Mondiale pour les Migrations.